



CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERREGIONAL

Lorraine – Luxembourg – Rhénanie-Palatinat – Sarre – Wallonie

INTERREGIONALER PARLAMENTARIER-RAT

Lothringen – Luxemburg – Rheinland-Pfalz – Saarland – Wallonien

19, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg Tél.: (352) 46 69 66-1 Fax: (352) 46 69 66-267

Programmes transfrontaliers de radiotélévision dans la Grande Région Sar-Lor-Lux

1. Le CPI est convaincu que des émissions transfrontalières des chaînes de radio et de télévision de la Grande Région sont susceptibles de contribuer au rapprochement de la région Saar-Lor-Lux. Il voit cette contribution notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la langue du voisin, une meilleure information sur les événements et manifestations de la région voisine et le renforcement d'une conscience régionale transfrontalière d'appartenance à une grande région homogène.
2. Le CPI apprécie les offres proposées jusque-là par les stations de radiodiffusion dans la Grande Région, et plus particulièrement par le Saarländischer Rundfunk, France 3 et le Südwestrundfunk, qui comprennent des réalisations sur les infos et sujets d'actualité du pays ou de la région voisin(e), et se prononce en faveur d'un développement et d'un élargissement de ces offres.
3. Le CPI se prononce en faveur du renforcement de la coopération des médias et d'un développement de la coopération dans le domaine des programmes de télévision et de radio. Il qualifie d'exemplaire la coopération existant entre le Saarländischer Rundfunk et France 3, et il préconise une intégration de tous les médias de droit public de toute la Grande Région dans une coopération ayant pour objectif de mettre au point des réalisations communes, d'échanger des réalisations et de promouvoir la coopération entre journalistes.
4. Le CPI salue la création d'un réseau de médias pour la Grande Région Saar-Lor-Lux suite à une initiative prise par la Landesmedienanstalt Saarland et le considère comme étant un apport fondamental à l'amélioration de la coopération entre les journalistes de la Grande Région. Il invite les chaînes de radiotélévision et les exécutifs de la

Grande Région à soutenir l'élargissement futur du réseau des médias et à profiter d'une coopération dans le cadre du réseau des médias afin d'améliorer la coopération transfrontalière des partenaires de l'audiovisuel dans la Grande Région.

5. Le CPI juge souhaitable d'intégrer progressivement dans les grilles de programmes normaux, en plus des émissions spéciales, les reportages depuis et sur les régions composant la Grande Région telles que « drumrum » du Saarländischer Rundfunk, et il salue les conceptions mises au point dans ce sens par les chaînes de radiotélévision, et plus particulièrement par le Südwestrundfunk. Il est également d'avis que l'intégration progressive dans les grilles des infos normales requiert aussi une amélioration des conditions cadres du travail des journalistes et il propose que les chaînes de radiotélévision de la Grande Région examinent la possibilité d'envoyer des correspondants communs dans les régions voisines, par exemple au Luxembourg.
6. Le CPI se prononce en faveur d'une amélioration des conditions permettant aux auditeurs et téléspectateurs de capter les programmes de radio et de télévision des régions voisines au niveau transfrontalier. Une mesure susceptible d'y contribuer devrait être la mise sur le réseau câblé des programmes de télévision, notamment à proximité des frontières. Dans le cadre d'une coopération améliorée, les chaînes de radiotélévision devraient oeuvrer à ce que les réalisations spécialement conçues pour la Grande Région, telles l'émission « Drumrum » du Saarländischer Rundfunk, puissent être captées dans toutes les régions faisant partie de la Grande Région.

Metz, le 15 décembre 2003